



L'ESSENTIEL DE L'ACTUALITÉ DU SECTEUR DE L'ASSURANCE SÉLECTIONNÉ PAR ASTRÉE - 10 JUILLET 2023 - N° 73

LA REVUE DE PRESSE

7
juillet

Publication par l'ACPR de la deuxième version de l'analyse sectorielle des risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme

La seconde version de l'analyse de l'ACPR a pour objectif de mettre en avant les menaces et vulnérabilités transversales du secteur. Le document insère un tableau synthétisant les risques du secteur financier soumis au contrôle de l'ACPR.

6
juillet

Publication par l'ACPR d'une analyse des scénarios et hypothèses principales de l'exercice de stress test climatique

L'ACPR publie les différentes possibilités et souhaits de son nouvel exercice de stress test climatique dédié aux assureurs. En effet, depuis plusieurs années, les Autorités ont eu une prise de conscience collective des enjeux liés aux risques climatiques émergents ainsi

que l'intégration de la dimension ESG (Environnementale, Sociétale et de Gouvernance). Ce nouvel exercice propose des évolutions méthodologiques à court terme (2027) et long terme (2050).

6
juillet

Publication de l'ACPR relative à la motivation du conseil par les « robo-advisors »

L'ACPR publie une étude sur la motivation du conseil pour les robot-conseillers. Cette étude démontre que les explications fournies par des intelligences artificielles entraînent une augmentation de la confiance des interlocuteurs dans des propositions qui ne respectent pas leurs souhaits initiaux.

7
juillet

Publication par l'AMF d'une nouvelle instruction-recommandation relative au traitement des réclamations

L'Autorité des Marchés Financiers actualise sa doctrine relative au traitement des réclamations. Les principales évolutions portent sur l'organisation du traitement des réclamations ainsi que sur l'information à fournir au client. De plus, le point de départ des délais de traitement a évolué et la saisine du médiateur est facilitée. Cette instruction sera applicable au 1^{er} janvier 2024.



Publication par l'AMF de sa réponse à la consultation publique de la Commission européenne sur les projets de standards européens sur le reporting de durabilité

Dans sa réponse à la Commission européenne et à l'EFRAG, l'Autorité des Marchés Financiers apporte son soutien pour le développement des normes européennes pour encadrer d'avantage les thématiques ESG (environnementales, sociales et de gouvernance). En ce sens, elle met en exergue différents points :

- Une transparence nécessaire sur l'analyse de la matérialité des enjeux climatiques ;
- La cohérence entre les différentes réglementations européennes ;
- Un accompagnement des entreprises dans l'application et l'interprétation des nouvelles obligations de reporting.

Astrée vous souhaite une bonne semaine.

Avocats et consultants, nous sommes spécialisés dans les problématiques de distribution des produits d'assurances, bancaires et financiers depuis 25 ans.

Suivez toute notre actualité :

67 avenue Pierre Grenier - 92100 Boulogne Billancourt
Tél. : 01 46 10 43 80

*Ce document est la propriété d'Astrée Avocats.
Toute reproduction interdite.*